

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/08/2025 - 15205 - 2019 B 00841 - 850 865 791 - Eric Chupin Immobilier Conseil

Procès-verbal de l'assemblée générale de la
SARL ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL
EXERCICE COMPTABLE 2024

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 10 AOÛT 2025

SARL au capital de 420.000 €

Siège social : 1 Square des Jardiniers – 49300 CHOLET

Associé gérant unique : M. Eric Chupin qui détient 100% des parts.

Exercice comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Date de l'assemblée générale : Le 10 mars 2025 à 14H

Résultat net comptable : Perte - 15.240 €

Rémunération annuelle du gérant, M. Eric Chupin : 6.600 €

Fin de l'assemblée à 14H30.

Eric Chupin

Eric Chupin Immobilier Conseil
SARL au capital de 420.000€
1 Square des Jardiniers
49300 CHOLET
SIRET : 850 865 791 00014

SARL ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

1 Rue DES JARDINIERS 49300 CHOLET FRANCE

APE : 6630Z

SIRET : 85086579100014

Gestion de fonds

Plaquette du 01/01/2024 au 31/12/2024



Eric Chupin Immobilier Conseil

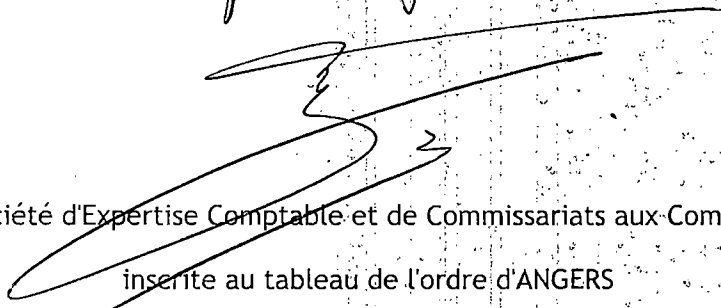
SARL au capital de 420.000€

1 Square des Jardiniers

49300 CHOLET

SIRET : 850 865 791 00014

Document certifié conforme à l'original.


Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes

inscrite au tableau de l'ordre d'ANGERS

3 Rue Fernand Forest - BP 70814 - 49008 ANGERS CEDEX 01

Tél. : 02 41 68 66 11 - Web : www.sorex.pro

- SOMMAIRE -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Attestation	3
Comptes annuels	
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Comptes annuels détaillés	
Bilan actif détaillé	10
Bilan passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Liasse fiscale	
Imprimés fiscaux	16

Document communiqué en vertu de la loi
n° 2016-1312 du 24 octobre 2016
relative à la transparence de l'information
financière des entreprises

- Attestation -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SARL ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL
1 Rue DES JARDINIERS 49300 CHOLET FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Conformément aux termes de notre accord, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	369 336 €
Chiffre d'affaires :	0 €
Résultat net comptable :	-15 240 €

Fait à : ANGERS

Le : 14/05/2025

Stéphane GRENOUILLEAU

Expert-comptable

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	01/01/2024	31/12/2024	N-1
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles (1)			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles	949	949	
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations évaluées selon méthode équivalence			
Autres participations			
Créances rattachées à participations			
Autres titres immobilisés	200 000		200 000
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	200 949	949	200 000
ACTIF CIRCULANT			
Stocks			
Matières premières et approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	162 351		162 351
Capital souscrit et appelé, non versé			
Trésorerie			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	6 985		6 985
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	169 336	169 336	169 336
Frais d'émissions d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL ACTIF GENERAL	370 285	949	369 336
Renvois:			
(1) Dont droit au bail :			
(2) Dont part à moins d'un an :			
(3) Dont part à plus d'un an :			

- BILAN PASSIF -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé: 420 000,00)		420 000	420 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-40 452	-25 666
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-15 240	-14 787
Situation Nette		364 507	379 548
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES		364 507	379 548
AUTRES FONDS PROPRES			
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS			
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 620	2 040
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 408	
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DETTES		5 028	2 040
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF GENERAL		369 535	381 588
Renvois :			
(1) Dettes :			
	à plus d'un an		
	à moins d'un an	5 028,00	2 040,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :			
(3) Dont emprunts participatifs :			

- COMPTE DE RESULTAT -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

				N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				43
Total des produits d'exploitation I (1)				43
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			2 545	2 652
Impôts, taxes et versements assimilés			802	1 754
Salaires et traitements			6 600	6 600
Charges sociales			4 365	3 824
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortiss...				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisio...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisi...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux prov...				
Autres charges			928	
Total des charges d'exploitations II (2)			15 240	14 830
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-15 240	-14 787
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobil...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (IV)				

- COMPTE DE RESULTAT -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-15 240	-14 787
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-15 240	-14 787
Renvois:		
(1) dont produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) dont crédit-bail mobilier :		
(3) dont crédit-bail immobilier :		
(5) dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) dont intérêts concernant les entreprises liées :		

COMPTES ANNUELS DETAILLES

- BILAN ACTIF DETAILLE -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

			Variation	
	N-1	N	en	e
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Immobilisations corporelles				
21840000 Mobilier	949,21	949,21		
28184000 Amortis. mobilier	-949,21	-949,21		
Immobilisations financières (2)				
Autres titres immobilisés	200 000,00	200 000,00		
27100000 Bons de capitalisation	100 000,00	100 000,00		
27110000 SCPI AALTIMMO 3	100 000,00	100 000,00		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	200 000,00	200 000,00		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances (3)				
Autres créances	162 350,99	169 290,99	-6 940,00	-4,10
44566000 Tva déductible s/aut.biens et sces	1 315,19	1 315,19		
44586000 Tva sur factures non parvenues		340,00	-340,00	-100,00
45500000 Associé - eric chupin	161 035,80	167 635,80	-6 600,00	-3,94
Trésorerie				
Disponibilités	6 984,67	12 296,56	-5 311,89	-43,20
51200000 Banque cic	6 984,67	12 296,56	-5 311,89	-43,20
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	169 335,66	181 587,55	-12 251,89	-6,75
TOTAL ACTIF GENERAL	369 335,66	381 587,55	-12 251,89	-3,21

- BILAN PASSIF DETAILLE -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Variation			
	N-2	N-1	en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé: 420 000,00)	420 000,00	420 000,00		
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	420 000,00	420 000,00		
Report à nouveau	40 452,45	-25 665,78	-14 786,67	-57,61
11000000 Report à nouveau (solde créditeur)	3 554,92	3 554,92		
11900000 Report à nouveau (solde débiteur)	-44 007,37	-29 220,70	-14 786,67	-50,60
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-15 240,35	-14 786,67	-453,68	-3,07
Situation nette	364 807,20	379 547,55	-15 240,35	-4,02
TOTAL CAPITAUX PROPRES	364 807,20	379 547,55	-15 240,35	-4,02
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 620,00	2 040,00	580,00	28,43
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	2 620,00	2 040,00	580,00	28,43
Autres dettes	2 408,46		2 408,46	
46860000 Divers - charges à payer (AALTIMMO 3)	2 408,46		2 408,46	
Comptes de régularisation				
TOTAL DETTES	5 028,46	2 040,00	2 988,46	146,49
TOTAL PASSIF GENERAL	369 835,66	381 587,55	-12 251,89	-3,21

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en €
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires net				
Autres produits		43,00	-43,00	-100,00
75800000 Produits divers gestion courante		43,00	-43,00	-100,00
Total des produits d'exploitation (I) (2)		43,00	-43,00	-100,00
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes (3)	2 545,47	2 651,99	-106,52	-4,02
60614000 Fournitures carburant		98,56	-98,56	-100,00
60640000 Achats fournitures administratives		245,00	-245,00	-100,00
61400000 Charges locatives & copropriété	291,85		291,85	
62260000 Honoraires	1 000,00	800,00	200,00	25,00
62261000 Honoraires juridique	720,00	450,00	270,00	60,00
62270000 Frais d'actes et contentieux	96,78		96,78	
62560000 Missions		399,98	-399,98	-100,00
62620000 Téléphone		268,41	-268,41	-100,00
62780000 Services bancaires	436,84	390,04	46,80	12,00
Impôts, taxes et versements assimilés	802,00	1 754,00	-952,00	-54,28
63330000 Formation continue (organisme)		110,00	-110,00	-100,00
63750000 Csg déductible	562,00	1 152,00	-590,00	-51,22
63760000 Csg non déductible	240,00	492,00	-252,00	-51,22
Salaires et traitements	6 600,00	6 600,00		
64400000 Rémunération de l'exploitant	6 600,00	6 600,00		
Charges sociales	4 364,88	3 823,68	541,20	14,15
64600000 Cotisations sociales person. exploit	2 712,00	1 935,00	777,00	40,16
64640000 Mutuelle	1 652,88	1 888,68	-235,80	-12,48
DOTATION D'EXPLOITATION				
Autres charges	928,00		928,00	
65800000 Charges diverses gestion courante	928,00		928,00	
Total des charges d'exploitation (II) (2)	15 240,35	14 829,67	410,68	-2,77
RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-15 240,35	-14 786,67	-453,68	-3,07
Opérations en commun				
Produits Financiers				
Total des produits financiers (V)				
Charges Financières				
Total des charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III + IV + V - VI)	-15 240,35	-14 786,67	-453,68	-3,07

- COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N°	N-1	Variation	
			en €	en %
Produits Exceptionnels				
Total des produits Exceptionnels (VI)				
Charges Exceptionnelles				
Total des charges exceptionnelles (VII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)				
TOTAL DES PRODUITS	2	43,00	-1,00	-100,00
TOTAL DES CHARGES	15 240,35	14 829,67	410,68	2,77
BENEFICE OU PERTE	15 240,35	14 786,67	453,68	3,07

LIASSE FISCALE

Imprimés fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	2024-01-01	et clos le	2024-12-31	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL	1 Rue DES JARDINIERS
SIRET 8 5 0 8 6 5 7 9 1 0 0 0 1 4	49300 CHOLET
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante:	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse, du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées
Gestion de fonds
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
			15 000
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0 %	0
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
France ruralités revitalisations FRR, 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	0

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	☐
---	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	0

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	☒
Si oui, indication du logiciel utilisé	MyUnisoft Comptabilité

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Société ou indépendant :		Société ou indépendant :	
SOREX ANGERS			
3 Rue Fernand Forest			
49000 ANGERS		Tél: 0241686611	
Tél: 0241686611		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date: 2025-05-14	Lieu: CHOLET	
	Qualité et nom du signataire:		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :		

J RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même				a				
	payées par un établissement chargé du service des titres				b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)					c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :					e				
Libellé						Montant			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis						TOTAL (ligne a à e)			
K RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaits de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versés :					
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement			à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements					
Mr CHUPIN 1 Square 1 square des Jardiniers 49300 CHOLET	Gérant ERIC	4 200	2024						
K DIVERS									
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages								
MVLT imposées				à 0 %	à 15 %	à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD* 2025



N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL		Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise		1 Rue DES JARDINIERS		49300 CHOLET							
SIRET		8 5 0 8 6 5 7 9 1 0 0 0 1 4									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2							
				Exercice N clos le 2024-12-31							
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC					
		Frais de développement *		CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG					
		Fonds commercial (1)		AH		AI					
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO					
		Constructions		AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles		AT		949 AU		949			
		Immobilisations en cours		AV		AW					
		Avances et acomptes		AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT					
		Autres participations		CU		CV					
		Créances rattachées à des participations		BB		BC					
Autres titres immobilisés		BD		200 000 BE		200 000					
Prêts		BF		BG							
Autres immobilisations financières *		BH		BI							
TOTAL (II)				BJ		200 949 BK		949		200 000	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM					
		En cours de production de biens		BN		BO					
		En cours de production de services		BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS					
		Marchandises		BT		BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX		BY					
		Autres créances (3)		BZ		162 351 CA		162 351			
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)		CD		CE					
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités		CF		6 985 CG		6 985				
	Charges constatées d'avances (3) *		CH		CI						
	TOTAL (III)		CJ		169 336 CK		169 336				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM								
Écarts de conversion actif * (VI)		CN									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO		370 285 1A		949		369 336	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'1 an :		CR			
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 420.000.)			DA	420 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	(40 452)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(15 240)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	364 307		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 620	
	Dettes fiscales et sociales			DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 408	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	5 028		
Écart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	369 336		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5 028
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ERIC CHUPIN-IMMOBILIER CONSEIL					Néant ☐ *		
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF		
		Services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ		FK		FL		
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	2 545	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	802	
	Salaires et traitements *						FY	6 600	
	Charges sociales (10)						FZ	4 365	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (14)				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	928	
			TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	15 240
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(15 240)		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
		TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
		TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(15 240)		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	15 240
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(15 240)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
	(9) Dont transfert de charges			A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	4 365
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6	4 365	
			A7		
			A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, a.3)			HS		

[illegible]

Désignation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL		Néant ☐	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	1	Augmentations	
				Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
			2	3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions	KP	KQ	KR
	Autres immo. corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes	LK	LL	LM	
	TOTAL III	LN	LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
	Autres participations	8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés	1P	200 000	1R	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1U	1V	
	TOTAL IV	LQ	200 000	LR	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	200 949	ØH	ØJ
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK
		Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN
		Matériel de transport	IV	MP	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	
	TOTAL III	IY	NG	NH	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations	1Ø	ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	11	2B	2C	200 000
	Prêts et autres immobilisations financières	12	2E	2F	2G
	TOTAL IV	13	NJ	NK	200 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	ØK	ØL	200 949

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL				Néant ☒ *	
Exercice N clos le		2024-12-31					
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾			
			①	②			③
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice, aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL						Néant ☐							
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	949	QM		QN		QO	949						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	949	QV		QW		QX	949						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	949	ØP		ØQ		ØR	949						
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6								
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL						Néant ☒ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1	2		3		4			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I+II+III)		7C		UB		UC		UD	0
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieure à	☐
Chiffre d'affaires	0
Durée en mois de l'exercice	0
Base retenue	0
Capital entièrement libéré	☐
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	☐
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	☐

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	(15 240)
Total des Réintégrations	240
Total des Déductions	15 240
Déficit Imputé	0
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	0

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	0	0
Impôt société taux réduit	0	0	0
PV à long terme imposables 15%	0	0	0
PV à long terme imposables à 19%	0	0	0
Autres PV imposable à 19%	0	0	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			0
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT			(15 240)
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT			(15 240)
Écart			0

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL				Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 315	1 315		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC	161 036	161 036		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX		VT	162 351	162 351	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1	2	3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 620	2 620			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 408	2 408			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	5 028	5 028			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Designation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL										Néant ☐		Exercice N clos le							
										Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET ☐		2024-12-31					
I. REINTEGRATIONS														BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA			
Charges non imposables en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) ¹														WB						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art.39-4 du CGI)				WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG		XE								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ¹				RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)				RB		)								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)				WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)				XX		XW								
	Amendes et pénalités				WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*				XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *														XY						
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)														IZ							
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI				L7		K7							
Régime particulier d'imposition des plus-values	Moins-values nettes à long terme				{		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						IB								
							- Imposées aux taux de 0 %						ZN								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs				{		- Plus-values nettes à court terme						WN								
							- Plus-values soumises au régime des fusions						WO								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)														XR							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)				SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée) ☐				SW		WQ							
								Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3							
												TOTAL I		WR		240					
II. DEDUCTIONS														PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS		15 240	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *														WT							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)														WU							
Régime d'imposition particulier et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				{		- Imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV								
							- Imposées aux taux de 0 %						WH								
							- Imposées aux taux de 19 %						WP								
							- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW								
							- Imputées sur les déficits antérieurs						XB								
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %										IG										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ										
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts ¹				(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		)		XA							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														ZX							
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*														ZY							
Majoration d'amortissement *														XD							
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)		HT		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		XF						
			ZFU -TE (art. 44 octies A)		OV		S.I.I.C. (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies) ¹		PA								
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC								
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)														XS							
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)				YH		)		XG						
			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)				YC										
			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)				YD										
			dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arriere de déficit				ZI										
			dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)		YL																
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y2							

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	15 240
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	Bénéfice (I moins II)	XI	0	
		Déficit (II moins I)		XJ	15 000
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	0	15 000

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES		Exercice N
		Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES		Exercice N
		Montant

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DEDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL				Néant ☐	
I. SUIVI DES DEFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	33 172	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)					K5	0	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)					K6	33 172	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)					YJ	15 000	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	48 172	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice					ZT	0	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT							
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis al. 2 du CGI			ZV	0	ZW	0	
Provisions pour risques et charges *							
TOTAUX			8X	0	8Y	0	
Provisions pour dépréciation *							
TOTAUX			9D	0	9E	0	
Charges à payer							
TOTAUX			9K	0	9L	0	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	0	YO	0	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			Ligne WI		Ligne WU		
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations :		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1	0	0	0		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ERIC CHUPIN IMMOBILIER CONSEIL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(25 666)	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(14 787)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	(40 452)		Report à nouveau	ZG	(40 452)						
							(N.B. : le total I doit être égal au total II) TOTAL II	ZH	(40 452)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		)	XQ	292			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	1 817		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage									YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		)	ST	437			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD								ZJ	2 545			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE									YW		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS		)	9Z	802		
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD								YX	802		
TVA	- Montant de la TVA collectée									YY			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024) *									ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice.									RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD